



## PROLONGATION AU 31 MAI 2024 DU DELAI POUR PUBLIER LE RAPPORT ANNUEL 2023 - ANNONCE EVENEMENTIELLE AU SENS DE L'ART. 53 RC

---

Genève, le 29 avril 2024

Le 29 avril 2024, CI Com SA, la société financière de participations dont les actions sont cotées au SIX Swiss Exchange (CIE; ISIN CH0001625810) (CI Com ou la Société), a obtenu une prolongation au 31 mai 2024 du délai de publication de ses comptes annuels de la part du SIX Exchange Regulation AG (SER).

Le 23 avril 2024, CI Com avait annoncé que son organe de révision, PKF Certifica SA (PKF), ne serait pas en mesure de finaliser son rapport de révision d'ici au 30 avril 2024 (délai imparti à CI Com pour publier ses comptes annuels conformément à l'article 10 alinéa 1 de la Directive SIX concernant la présentation des comptes). Le 25 avril 2024, la Société a requis une prolongation du délai de publication de ses comptes annuels auprès du SER. A l'appui de sa requête, la Société a indiqué que des vérifications supplémentaires par PKF étaient nécessaires à l'évaluation des participations de CI Com dans les sociétés Zenessa SA et Alliance Développement Capital SIIC.

Conformément à la décision du SER susmentionnée, le dispositif de la décision est reproduit-ci-dessous :

*1. La requête de CI Com (émetteur) datée du 25 avril 2024 concernant une prolongation du délai de publication de son rapport annuel 2023 et de la soumission de ce rapport auprès de SIX Exchange Regulation AG jusqu'au 31 mai 2024 au plus tard est acceptée sous la réserve suivante (lit. a) et aux conditions suivantes (lit. b) :*

- a. SIX Exchange Regulation AG se réserve le droit de suspendre le négoce des actions nominatives [(recte: au porteur)] de l'émetteur si son rapport annuel 2023 n'est pas publié conformément aux dispositions relatives à la publicité événementielle (art. 53 RC en relation avec la Directive Publicité événementielle [DPE]) et n'est pas déposé auprès de SIX Exchange Regulation AG au plus tard le 31 mai 2024, à 23h59 HEC.*
- b. CI Com est tenu de publier un communiqué de presse conformément aux dispositions relatives à la publicité événementielle (art. 53 RC en relation avec la DPE) concernant cette décision jusqu'au 30 avril 2024, 7h30 HEC, au plus tard. Le communiqué de presse doit contenir :*
  - la reproduction inaltérée du texte du para. 1. de la présente décision, placée en évidence ;*
  - les motifs de la requête de l'émetteur demandant une prolongation du délai de publication de son rapport annuel 2023 et de la soumission de ce rapport auprès de SIX Exchange Regulation AG ;*
  - les chiffres clés non audités tels que les revenus nets, l'EBITDA, l'EBIT, le bénéfice/la perte, le total du bilan, les capitaux propres, etc. pour les résultats annuels 2023.*

Les résultats annuels 2023 de la Société, état avant audit, sont reproduits ci-dessous.

# CI Com

## Chiffres clés du compte de résultat (état avant audit) :

	<b>2023</b>
	<u>CHF</u>
Revenus net	-
EBITDA	-187'996
EBIT	-1'612'573
Perte de l'exercice	-1'785'667

## Chiffres clés du bilan (état avant audit) :

	<b>31.12.2023</b>
	<u>CHF</u>
<b>ACTIF</b>	
Actifs circulants	2'318
Actifs immobilisés	3'010'140
<b>TOTAL ACTIF</b>	<u>3'012'458</u>
<b>PASSIF</b>	
Engagements à court terme	129'636
Engagements à long terme *	11'329'631
Fonds propres **	(8'446'809)
<b>TOTAL PASSIF</b>	<u>3'012'458</u>

\* dont dette actionnaire postposée: CHF 9'000'000

\*\* dont perte de l'exercice : CHF 1'785'667

Pour davantage d'informations :

CI Com SA  
Michel Réthoret  
Investor relations  
c/o Sogefco SA  
22, rue du Nant  
1207 Genève  
Tél. 022 737 40 00  
mrethoret@sogefco.ch

[www.cicomsa.com](http://www.cicomsa.com)